

---

# AVIS

## Monitoring mi-parcours du Plan d'actions régional bruxellois de soutien aux familles monoparentales

---

<b>Demandeur</b>	Secrétaire d'Etat Nawal Ben Hamou
<b>Demande reçue le</b>	6 juin 2023
<b>Demande traitée par</b>	Commission Diversité - Egalité des chances - Pauvreté
<b>Avis adopté par l'Assemblée plénière du</b>	7 septembre 2023

## Préambule

En Région bruxelloise, les familles monoparentales représentent près de 65.000 ménages dont la grande majorité est constituée d'une femme élevant seule un ou plusieurs enfants. La mère ou le père à la tête d'une famille monoparentale doit assurer l'ensemble des obligations et tâches familiales et supporter les charges financières du foyer. Ces familles rencontrent de nombreuses difficultés et encourent un risque de pauvreté quatre fois plus élevé que les autres. Face à ce constat préoccupant, le Gouvernement bruxellois s'est engagé à établir un Plan d'action spécifique aux familles monoparentales et en particulier aux femmes seules avec enfants dans un esprit de concertation avec les acteurs du secteur associatif actifs aux côtés de ces familles.

Ce Plan a été approuvé le 15 juillet 2021 et propose 31 mesures concrètes autour de 5 piliers d'action régionale :

- 1) L'information, la formation et la sensibilisation ;
- 2) L'accès à un logement de qualité ;
- 3) La mise à l'emploi et l'accès à la formation professionnelle ;
- 4) La politique de la ville ;
- 5) La mobilité.

L'objectif du Plan est d'apporter une réponse coordonnée et efficace aux besoins des familles monoparentales et particulièrement aux femmes seules avec enfants. L'ambition est d'actionner un maximum de leviers régionaux afin de développer des actions innovantes pour venir en aide à ces ménages.

Il s'agit d'un Plan transversal co-piloté par la Secrétaire d'Etat à l'Egalité des chances, le Ministre de l'Emploi et le Ministre à la Transition climatique et de l'Environnement.

**Brupartners** a rendu une contribution sur ce Plan d'actions le 29 mai 2021 (C-2021-007-BRUPARTNERS).

Ce plan fait aujourd'hui l'objet d'un monitoring à mi-parcours, monitoring qui est soumis à Brupartners pour avis.

## Avis

Dans cet avis, **Brupartners** précise que le féminin est utilisé à titre épique. En effet, selon les derniers chiffres de 2022 de l'IBSA, en Région bruxelloise, 8.507 familles monoparentales sont à charge des hommes contre 52.367 à charge des femmes<sup>1</sup>.

### 1. Considérations générales

#### 1.1 Monitoring

**Brupartners** regrette de n'avoir pas été associé comme prévu au pilotage du plan. Par ailleurs, lors de la réunion de présentation de l'évaluation, seul le cabinet de la Secrétaire d'Etat était présent alors même que le plan fait l'objet d'un copilotage par les différents Ministres concernés. Cela n'a dès lors malheureusement pas permis de répondre à l'ensemble des questions soulevées par les membres.

---

<sup>1</sup> [Ménages | IBSA](#)

**Brupartners** regrette l'absence d'une pilote unique qui permettrait de rendre compte de l'avancement de l'ensemble des mesures. Cette personne qui aurait une vision globale et transversale de la mise en œuvre du plan est d'autant plus pertinente qu'il s'agit de priorités partagées.

Comme il l'a déjà pointé dans son avis du 29 mai 2021, **Brupartners** insiste sur l'importance du monitoring du plan et invite le Gouvernement à centraliser ce monitoring afin de le rendre le plus simple et le plus efficace possible. **Brupartners** rappelle sa proposition de « mettre en place une cellule spécifique dédiée à la coordination et au suivi des actions qui seront finalement adoptées, et de confier ce monitoring annuel à l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale en collaboration avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes ». **Brupartners** rappelle également sa proposition de mise en place d'un groupe « référent » d'expertes techniques. Par ailleurs, afin de rendre ce monitoring plus aisé et plus lisible, **Brupartners** suggère de regrouper les actions par types (sensibilisation, formation, modifications législatives ou réglementaires, appels à projets, ...).

**Brupartners** insiste enfin sur le fait que la mise en œuvre des différentes mesures devrait être assurée par une obligation de résultat, et donc une responsabilisation de chaque ministre au regard des mesures du plan qui relèvent de ses compétences.

## 1.2 Coordination de la politique en faveur des familles monoparentales

**Brupartners** insiste pour qu'une politique intégrée et coordonnée soit menée au sein même du Gouvernement en matière de soutien aux familles monoparentales.

**Brupartners** invite par ailleurs, comme il l'a déjà précisé dans son avis de 2021, à une coordination avec les autres niveaux de pouvoirs afin de disposer d'une politique cohérente.

Si une série de mesures sont menées en collaboration avec les pouvoirs communaux, **Brupartners** regrette l'absence de lien avec les autres Régions et le peu d'ambition de peser sur des mesures fédérales dont l'impact est pourtant bien réel sur le public visé.

De même, **Brupartners** ne perçoit pas de liens évidents entre les mesures du plan de soutien aux familles monoparentales et les autres plans du Gouvernement. **Brupartners** invite en particulier les ministres concernés à faire un lien entre le plan de soutien des familles monoparentales et le plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes. Les ministres porteurs du plan de soutien aux familles monoparentales sont invités à examiner leurs différentes actions à l'aune de la question des violences faites aux femmes et, le cas échéant, à y intégrer cette dimension.

## 1.3 Budget

Dans son avis de 2021, **Brupartners** demandait de pouvoir avoir connaissance des budgets prévus pour chacune des mesures du plan, en mentionnant également leur provenance (budgets propres, autres plans déjà adoptés ou en passe de l'être...). **Brupartners** demandait également un financement supplémentaire, en ce compris sur base pluriannuelle, aux associations actives en faveur des familles monoparentales.

**Brupartners** accueille positivement les mentions budgétaires relatives à la plupart des mesures dans le monitoring à mi-parcours. **Brupartners** insiste néanmoins pour que soient mentionnés des indicateurs budgétaires précis.

**Brupartners** se réjouit également du financement d'une série d'associations, dont certaines de façon récurrente. **Brupartners** rappelle toutefois la difficulté pour les associations d'être principalement

financées via le mécanisme d'appel à projets, mécanisme présentant souvent une charge administrative très importante pour une issue aléatoire. Un travail associatif de qualité auprès des personnes fragilisées exige un minimum de stabilité et de sécurité d'emploi pour les travailleuses et travailleurs, qu'un financement pluriannuel peut apporter.

#### 1.4 Réalité des familles monoparentales

**Brupartners** estime que les mesures prises ne sont pas toujours en adéquation avec les réalités vécues par les familles monoparentales. Par exemple, en ce qui concerne la valorisation des moyens de transports, il convient d'avoir à l'esprit que ces familles utilisent beaucoup les transports en commun et que le vélo est un moyen moins sollicité. Il convient donc de faciliter l'utilisation des transports en commun en priorité.

**Brupartners** regrette par ailleurs que la communication ne soit pas assez ciblée et qu'elle ne tienne pas compte de la fracture numérique qui touche particulièrement les familles monoparentales. **Brupartners** invite à cibler les canaux de communication utilisés en priorité par ces familles.

#### 1.5 Pauvreté

Le risque majeur des familles monoparentales est de tomber dans la pauvreté. Si le plan a bien identifié ce risque, peu de mesures sont présentées, voire conçues, comme étant une réponse à ce risque de pauvreté. **Brupartners** invite le Gouvernement à recentrer la plupart des mesures sur ce risque de pauvreté et, le cas échéant, à recalibrer certaines d'entre elles pour qu'elles aient un impact réel. Un tel exercice évitera le risque de mesures cosmétiques et sans impact. **Brupartners** estime fondamental qu'une véritable lutte globale contre la pauvreté soit mise en place.

Parmi les causes du risque de pauvreté figure le travail à temps partiel, souvent rendu contraint par les charges familiales. **Brupartners** invite le Gouvernement à favoriser toutes les mesures de soutien aux familles monoparentales leur permettant d'accéder à un emploi à temps plein et à utiliser cet indicateur pour évaluer ces mesures.

## 2. Considérations particulières

### 2.1 Action 1

**Brupartners** regrette que la brochure envisagée n'ait pas été réalisée. Le site internet est insuffisant au regard de la fracture numérique qui touche les familles monoparentales.

### 2.2 Actions 3 et 5

Concernant les actions 3 et 5, **Brupartners** regrette qu'il ne soit prévu qu'une formation de première ligne et non la constitution d'un groupe de travail. Par ailleurs, le personnel des CPAS a besoin de pouvoir dégager du temps pour la formation envisagée. Il convient donc d'y veiller. **Brupartners** ne perçoit pas la différence entre les actions 3 et 5 en ce qui concerne le non-recours au droit et la précarité numérique. **Brupartners** invite en particulier le Ministre chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative à clarifier cette question.

### 2.3 Action 8

**Brupartners** invite à tenir compte, autant que possible, du public des familles monoparentales. Ce public doit être informé au mieux de l'existence des EPN et des formations qui y sont organisées. Par

ailleurs, l'organisation de ces formations devrait tenir compte des réalités de ces familles comme, par exemple, les contraintes horaires auxquelles elles font face.

## 2.4 Action 12

L'action 12 vise à financer des formations à destination des acteurs du secteur du logement concernant la réalité des familles monoparentales et à faciliter leur accès au logement. Si **Brupartners** soutient cette mesure, elle doit être considérée comme un premier pas vers l'intégration du sujet des familles monoparentales dans le cursus de formation des agents immobiliers et des acteurs publics et privés du secteur du logement.

**Brupartners** soutient les mesures favorisant des modes de logements moins traditionnels, tels que l'habitat groupé et la colocation, qui peuvent apporter une réponse aux familles monoparentales non seulement en termes de logement, mais également comme réseau de soutien et de solidarité. **Brupartners** invite le Gouvernement à aller plus loin dans ce sens, par exemple par une adaptation des règles d'urbanisme et une implication structurelle des acteurs du logement dans ce domaine.

## 2.5 Action 21

**Brupartners** s'interroge sur l'opérationnalisation de la mesure et rappelle que la précarité numérique engendre souvent le non-recours aux droits de ce public fragilisé.

## 2.6 Action 26

**Brupartners** rappelle l'importance de développer une offre suffisante et abordable de places d'accueil de la petite enfance. Il s'agit là d'un élément fondamental pour la vie des familles monoparentales, en particulier dans le cadre de l'accès au marché du travail.

**Brupartners** demande également que la Région puisse mettre à disposition des bâtiments vides ou sous-utilisés dont elle est propriétaire, au bénéfice de l'accueil de la petite enfance ou de l'enseignement, afin de pallier le manque de places d'accueil et de bâtiments scolaires.

**Brupartners** tient enfin à souligner que, dans le cadre du Plan Cigogne 2021-2026 permettant de créer des places d'accueil supplémentaires en Wallonie et à Bruxelles, très peu de projets ont été rentrés au niveau de la Région bruxelloise. **Brupartners** demande que le Gouvernement bruxellois (Perspectives) investisse la question, en coopération avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et l'ONE, afin d'en comprendre les raisons et de mettre en place les balises nécessaires pour permettre aux prochains appels à projets d'avoir un impact réel sur le territoire bruxellois.

## 2.7 Action 29

**Brupartners** salue l'initiative de sensibiliser les familles monoparentales à l'usage du vélo mais rappelle que l'accessibilité et le caractère abordable des transports en commun doivent être prioritaires. **Brupartners** invite à réaliser une évaluation de l'utilisation des transports en commun par les familles monoparentales.

**Brupartners** s'étonne du poids budgétaire de cette action par rapport à l'ensemble du plan et désirerait avoir à disposition une ventilation des budgets prévus.

\*

\* \*